

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JUIN 2021
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Séance régulière du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 à 15 h par voie de vidéoconférence à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Cécile Gauthier, Alain Dubois et Denis Prescott sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier et Jacques Martial étaient absents.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

243-06-2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

244-06-2021 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 639 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JUIN 2021

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mandeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 639 800 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
317-2001	206 800 \$
386-2020	433 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 28 juin 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 juin et le 28 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	123 400 \$	
2023.	125 600 \$	
2024.	127 800 \$	
2025.	130 300 \$	
2026.	132 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité.

245-06-2021 SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	21 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 juin 2021
Montant :	639 800 \$		

Attendu que la municipalité de Mandeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 juin 2021, au montant de 639 800 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

123 400 \$	0,60000 %	2022
125 600 \$	0,80000 %	2023
127 800 \$	1,05000 %	2024
130 300 \$	1,30000 %	2025
132 700 \$	1,60000 %	2026

Prix : 99,03700

Coût réel : 1,56857 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

123 400 \$	1,66000 %	2022
125 600 \$	1,66000 %	2023
127 800 \$	1,66000 %	2024
130 300 \$	1,66000 %	2025
132 700 \$	1,66000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,66000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

123 400 \$	1,70000 %	2022
125 600 \$	1,70000 %	2023
127 800 \$	1,70000 %	2024
130 300 \$	1,70000 %	2025
132 700 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,70000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 28 juin 2021 au montant de 639 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 317-2001 et 386-2020. Ces billets sont émis au prix de 99,03700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

246-06-2021

RANG MASTIGOUCHE - APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres sur le site électronique d'appels d'offres (SE@O) pour effectuer la phase 2 des travaux sur le rang Mastigouche, tel que détaillé dans l'estimé numéro 2 daté du 28 janvier 2021 préparé par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray.

Que cette résolution soit conditionnelle à l'obtention de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), ainsi que le règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

247-06-2021 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Mandeville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Mandeville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la chargée de projet de la municipalité, Madame Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

248-06-2021

RANG MASTIGOUCHE – EMPRUNT TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer un emprunt temporaire pour la deuxième phase des travaux de réfection pour le rang Mastigouche d'une somme de 815 000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

249-06-2021

RB EXCAVATION – SOUMISSION (RANG SAINT-PIERRE)

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 16 juin 2021 de RB EXCAVATION pour le broyage d'asphalte et le nivelage sur 400 mètres sur le rang Saint-Pierre d'une somme de 9 800.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration.

Adoptée à l'unanimité.

250-06-2021

RB EXCAVATION – SOUMISSION (CHEMIN DE LA BRANCHE-À-GAUCHE, CHEMIN DU LAC LONG ET 21^E AVENUE)

Attendu que selon le règlement numéro 384-2020 sur la gestion contractuelle, la municipalité peut donner des contrats de gré à gré si la dépense totale est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code Municipal.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes de RB EXCAVATION :

- Soumission datée du 16 juin 2021 pour le broyage d'asphalte et le nivelage sur 3.1 kilomètres sur le chemin de la Branche-à-Gauche d'une somme de 21 500.00 \$ plus les taxes;
- Soumission datée du 16 juin 2021 pour le broyage d'asphalte et le nivelage sur 3.1 kilomètres sur le chemin du lac Long d'une somme de 21 500.00 \$ plus les taxes;
- Soumission datée du 16 juin 2021 pour le broyage d'asphalte et le nivelage sur 1.6 kilomètres sur la 21^e Avenue d'une somme de 11 200.00 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient payées à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

251-06-2021 ENTRETIEN DE RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION C. BÉDARD (1995) INC. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission portant le numéro 21-06-94 datée du 15 juin 2021 d'ENTRETIEN DE RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION C. BÉDARD (1995) INC. pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation et chauffage par thermopompes dans la salle municipale d'une somme de 16 280.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité.

252-06-2021 CAMP DE JOUR - ARRÊT D'AGIR - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Madame Cloé Morin et Madame Gabrielle Généreux à procéder à des arrêts d'agir dans le cadre du camp de jour 2021.

Adoptée à l'unanimité.

253-06-2021 CAMP DE JOUR 2021 - SORTIES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les activités suivantes dans le cadre du camp de jour :

- Festi-jeux (location de jeux gonflables) d'une somme de 1 000.00 \$ plus les taxes;
- Coopérative de solidarité Jardinons (activité d'animation sur le thème du jardinage) d'une somme de 225.00 \$ plus les taxes;
- Annie Dauphin (zoo-animation) d'une somme de 240.00 \$ sans taxes;
- Triktruk Concepts immersifs inc. (parcours immersif) d'une somme de 1 500.00 \$ plus les taxes;
- Courant Marin (visite au centre nautique et location d'équipement) d'une somme de 150.00 \$ sans taxes;
- Éducazoo inc. (animation avec des animaux) d'une somme de 510.00 \$ plus les taxes.

Que les frais relatifs au transport soient autorisés.

Que la directrice et chargée de projet pour le développement économique et durable soit autorisée à signer les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

254-06-2021 ANIMATEURS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CAMP DE JOUR 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à engager deux (2) animateurs supplémentaires pour le camp de jour 2021 à raison de quarante (40) heures par semaine au salaire minimum pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande.

Adoptée à l'unanimité.

255-06-2021 LES GAZONS THOLANO INC. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 17 juin 2021 des GAZONS THOLANO INC. pour l'installation de gazon sur le terrain du Centre Multifonctionnel pour un maximum de 1 500.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

256-06-2021 AUTORISATION - INSPECTEUR DE LA MRC DE D'AUTRAY

Considérant que la municipalité de Mandeville a adhéré au service d'inspection de la MRC de D'Autray;

Considérant que monsieur Jean Hubert, directeur du Service de l'aménagement et de l'inspection du territoire à la MRC de D'Autray, continuera d'assumer sa charge de fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, tel que résolu précédemment;

Considérant qu'il y a lieu de désigner monsieur Jonathan Arsenault, coordonnateur en inspection et urbanisme au service de l'aménagement du territoire et de l'inspection de la MRC de D'Autray, comme fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville désigne monsieur Jonathan Arsenault afin d'assurer la charge de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'application la réglementation d'urbanisme, d'environnement et de contrôle des nuisances, provenant de la municipalité, de même que la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et sur le prélèvement des eaux et leur protection provenant du ministère de l'Environnement.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

257-06-2021 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 15 h 26.

Adoptée à l'unanimité.

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière